



NOE 2022

Les NOE 2022 ont été difficiles cette année, le redémarrage de l'inflation, encore et toujours la crise sanitaire avec ses conséquences sur le fonctionnement de l'entreprise, la division syndicale, etc,etc

Cela étant, tout à une fin, les NOE 2022 aussi, elles sont terminées depuis le 26 novembre dernier.

La proposition finale de la Direction est la suivante :

Avec accord (signature d'au moins 3 OS)

Budget global 3%

- Promotions : 0,2 %.
- Pour les personnes notées « Très Bonne Performance » et « Performance exceptionnelle » et positionnées au maximum de leur grille, versement du montant de l'augmentation de mérite sous forme de prime (payée en une fois).
- Reconduction des **chèques emploi-service** pour les personnes éligibles (accord handicap).
- Reconduction du **forfait mobilité durable** dans la limite de 200 €.
- Uniformisation de la prime de panier à 6,49 € pour l'ensemble des horaires.
- Engagement sur l'embauche de 40 CDI en 2022.
- Augmentation du salaire mini de l'entreprise pour le porter à 1800 € bruts (4 ans d'ancienneté).
- Proratisation de la gratification de fin d'année en cas de départ en cours d'année.
- Augmentation de l'abondement du PERECO de 125 € à 180 €.

Pour les catégories Ouvriers – Administratifs – Techniciens

- **Augmentation Générale de 1,5 %.**
- **Budget d'augmentation de mérite de 1,3 %** appliqué selon la matrice de performances suivante :

Supérieure	Performance exceptionnelle - Supérieure	R1 A	4,00 %
	Performance exceptionnelle - Attendue	R1 B	3,75 %
	Performance attendue - Minimum	R1 C	3,5 %
Dépassée	Très bonne performance - Supérieure	R2 A	2,5 %
	Très bonne performance - Attendue	R2 B	2,25 %
	Très bonne performance - Minimum	R2 C	2,00 %
Attendue	Bonne performance - Supérieure	R3 A	1,50 %
	Bonne performance - Attendue	R3 B	1,10 %
	Bonne performance - Minimum	R3 C	0,50 %
	N'a pas répondu aux attentes	R4	0,00 %

SANS accord

Budget global 2,5 %

Augmentation générale : 1,2 %.

Augmentation de mérite : 1,1 %.

Supérieure	Performance exceptionnelle - Supérieure	R1 A	4,00 %
	Performance exceptionnelle - Attendue	R1 B	3,60 %
	Performance attendue - Minimum	R1 C	3,2 %
Dépassée	Très bonne performance - Supérieure	R2 A	2,5 %
	Très bonne performance - Attendue	R2 B	2,1 %
	Très bonne performance - Minimum	R2 C	1,70 %
Attendue	Bonne performance - Supérieure	R3 A	1,30 %
	Bonne performance - Attendue	R3 B	0,80 %
	Bonne performance - Minimum	R3 C	0,3 %
	N'a pas répondu aux attentes	R4	0,00 %

Promotion : 0,2 %.

Conséquences en cas d'absence d'accord :

1. Réduction de l'évolution salariale de 0,6 pour les R3 (85 % des salariés).
Perte sèche \approx 180 € / an.
2. Suppression du salaire mini à 1800 € pour les bas salaires.
3. Suppression de l'augmentation du PERECO de 125 € à 180 €.
4. Réduction de l'enveloppe générale de 0,5 %.
5. Suppression du Forfait mobilité.
6. Aucun engagement sur l'embauche de 40 CDI.

7. Suppression de l'uniformisation du prime panier à 6,49 € pour l'ensemble des horaires.

8. Suppression du paiement de la gratification de fin d'année au prorata temporis pour les salariés quittant l'entreprise.

Après une analyse sérieuse des propositions et après avoir recueilli le retour des salariés consultés, et ils ont été nombreux, nous avons décidé de signer cet accord.

Certes il ne répond pas à l'ensemble de nos attentes, mais objectivement il est acceptable compte tenu de la situation dans laquelle nous évoluons et du rapport de force du moment.

De plus si nous comparons ce que nous avons obtenu à ce qui est fait dans d'autres entreprises de la métallurgie, nous n'avons pas à rougir de cet accord.

Après, on ne va pas se mentir, peu de personnes souhaitent partir en grève illimitée pour obtenir plus. L'immense majorité des salariés n'ont ni l'envie ni les moyens de partir dans un mouvement de grève qui forcément devrait être dur et massif pour avoir des chances raisonnables d'enregistrer des avancées.

Les petits mouvements de mécontentement, d'une demi-heure par ci, d'une demi-heure par-là, ne servent à rien si ce n'est qu'à donner l'illusion d'une opposition qui dans les faits n'en est pas une. L'expérience des dernières années nous a démontré qu'une grève menée à l'économie est malheureusement vouée à l'échec.

Le seul résultat est que des salariés de bonne foi finissent par perdre de l'argent inutilement sans en retirer le moindre bénéfice.

Finalement chacun d'entre nous est vite rattrapé par le poids des évidences, les faits sont têtus.

L'accord 2022 n'a pas pu être validé, il a été signé par 2 OS (FO et la CFDT) il nécessitait 3 signatures, cette année, la CFTC n'a pas voulu le signer comme elle avait refusé la signature de l'accord sur la flexibilité des horaires de bureau.

Là c'est un peu différent, ce que l'on perd c'est de la rémunération et du pouvoir d'achat, c'est quand même beaucoup plus ennuyeux. Le moment venu nous rediscuterons de cette attitude !

Pour ce qui nous concerne, nous avons fait ce que nous devons faire en tant que syndicat lucide et responsable, nous avons la conscience tranquille, mais le temps va faire son œuvre et le moment venu nous tirerons un bilan pour savoir qui était dans le vrai et qui était "à côté de la plaque" !

FO a toujours signé des accords qui ont apporté des avantages réels aux salariés et nous avons toujours refusé de faire perdre du salaire ou des avantages au prétexte que nous aurions préféré obtenir plus.

Une précision au passage, et elle est de taille, tous les accords signés par FO et qui ont fait ensuite l'objet d'une consultation du personnel par d'autres syndicats ont été majoritairement approuvés ; tous sans exception !

Si l'intersyndicale CFTC doute de cet accord, qu'elle organise une consultation et après on discutera de savoir qui a eu tort et qui a eu raison.

Quant à la politique du pire, nous la laissons à d'autres qui en ont fait leur viatique !

Sur ce, nous souhaitons à l'ensemble des salariés de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle année 2022.

Syndicat FO décembre 2021